



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NO 23-382**

Avis public est donné que le Règlement numéro 23-382 ayant pour objet de modifier le règlement sur les permis et certificats no 15-291 relativement aux demandes concernant l'hébergement touristique.

Lors d'une séance du conseil tenue le 8 août 2023, le conseil de la municipalité de Bégin a adopté le règlement numéro 23-382 ayant pour objet de modifier le règlement sur les permis et certificats no 15-291 relativement aux demandes concernant l'hébergement touristique.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter à l'Hôtel de Ville, 126 rue Brassard à Bégin, durant les heures normales de bureau.

Donné à Bégin ce 9^e jour du mois d'août 2023.


Mireille Bergeron
Greffière-trésorière et Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Mireille Bergeron, greffière-trésorière et directrice générale résidant à Saint-Ambroise certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 9^e jour du mois d'août 2023, à l'entrée du Centre municipal et sur le site internet de la municipalité de Bégin.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour du mois d'août deux mille vingt-trois.


Mireille Bergeron
Greffière-trésorière et directrice générale